Chroniques – 30 mars 2020

DES NOUVELLES DU FRONT

Puisque cette situation de crise sanitaire est qualifiée de guerre par le président Macron, voici donc les nouvelles du front, ou plutôt de l'état major, lui-même confiné dans ses quartiers jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, depuis le 16 mars, les **CSE ASS** ont été **annulés** jusqu'à nouvel ordre, le **CSE Central le remplaçant pour les mesures d'urgences**, telles que le vote sur l'augmentation de la contingence d'heures supplémentaires et de la durée quotidienne du travail ou l'assouplissement des plannings.

D'autres sujets, clairement polémiques comme le chômage partiel, étaient restés jusque-là sans réponse.

Le voile s'est enfin levé lors de la **Commission Paritaire de Négociation ce vendredi 27 mars 2020**. **Après nous avoir affirmé à plusieurs reprises le maintien de salaire à 100% pour l'ensemble des salariés en chômage partiel (preuve que la MGEN a la ressource nécessaire à cette mesure), l'employeur envisage d'appliquer in fine, comme à son habitude, le minimum légal. En total désaccord avec les valeurs qu'il prône et communique largement à ses adhérents, il réaliserait, sur le secteur du livre 2 en particulier, une économie indécente : un vrai trésor de guerre.**

En effet, **l'état prenant en charge le remboursement du chômage partiel jusqu'à 70% et à concurrence de 4,5 fois le SMIC**, la MGEN se dispensera de charges salariales alors que les cotisations des mutualistes continueront à rentrer dans les caisses. Bien que **très très peu de personnels ASS devraient être impactés par ce chômage partiel,** l'unité de l'UES doit être pleinement affirmée et la **solidarité de notre employeur pas uniquement à destination des mutualistes…** ***c'est ça, une entreprise de l'économie sociale et solidaire !***

Le motif invoqué pour justifier ce revirement ? **l'équité au sein du groupe VYV, pour ne pas mettre en difficulté certains établissements sur VYV 3**. **Le groupe VYV ? Sa plus-value ? …hé bien la voici !!!!**

L'employeur justifie maintenant ce nivellement par le bas par une perte de 3 millions d'euros sur les activités du Livre 3 depuis le début de cette crise sanitaire. **Sale guerre…**

Nous attendons demain matin où une séance de CSE.C se tiendra et durant laquelle les élus seront consultés sur les mesures de chômage partiel qui interviendront à compter du 1er avril pour toute l'UES-MGEN.

Voilà donc la situation de fin de semaine pour les salariés contraints au chômage partiel, obligés de faire valoriser leurs congés payés pour continuer à percevoir un salaire normal. Un don de congés entre les salariés sera même possible ??!!

La solidarité oui, mais seulement entre salariés ! Et quelle sera la **contribution de l'employeur à l'effort collectif** ? Son patrimoine ne lui permet-il pas, en cette situation si exceptionnelle, si inédite et dramatique, un geste en direction de ceux qui, s'ils ne sont pas dans les tranchées, font parvenir les munitions et contribuent au fonctionnement du système ?

C'est dans ce contexte trouble que le dialogue social reprend peu à peu sa place.

Nous avons obtenu, les représentants des OS et les secrétaires de CSE et CSE.C (et bientôt secrétaires de CSSCT), **deux réunions par semaine avec la DRH Groupe**, les mardis et jeudis, nous permettant un point de situation sur l'ensemble des secteurs. En outre, après insistance du secrétaire du CSE ASS, un échange avec Jérémie Sécher, Anne Liris et Marc Ravaine (adj J. Sécher) sur la situation des établissements a eu lieu **mercredi 18**.

Mercredi 25 mars 2020 une nouvelle réunion avec Anne Liris, Mireille Carasso et Bruno Favier (médecin directeur) nous a permis d'obtenir des données actualisées sur la globalité de la situation. Enfin, **vendredi 27 mars**, un nouveau point où nous déplorions à nouveau l'absence du DGA Jérémie Sécher…

Les établissements sont aujourd'hui confrontés à des difficultés d'approvisionnement comme la plupart des structures sanitaires. Elles sont traitées par le biais **de trois cellules de crises ayant lieu chaque jour**. Une pour le secteur Livre 3 chaque matin, une pour VYV 3 et une cellule de veille en début d'après-midi avec les remontées d'informations des établissements.

Les dernières informations de fin de semaine en notre possession :

- **138 cas COVID-19 dont 21** confirmés de **patients ou résidents** étaient recensés dans les établissements et les centres médicaux et dentaires.
- **25 cas COVID-19** de **salariés** supposés mais impossible pour l'instant d'avoir le détail par établissement, ni même le nombre de cas confirmés. Les informations devraient être remontées chaque fin de semaine, ce qui, au regard de cette crise, nous semble insuffisant.

Il est important de préciser l'obligation de test COVID-19 pour les professionnels de santé en suspicion de maladie. Il est demandé aux personnes concernées :

- **De demander et d'insister auprès de leur médecin pour avoir ce test en argumentant l'obligation d'être signalé à la direction générale de l'ARS.**
- **Si le refus est persistant, informer la direction et les représentants de proximités qui, pour les uns, feront remonter l'information à l'ARS et, pour les autres, à la CSSCT.**

Les salariés en ALD peuvent directement bénéficier d'un arrêt de travail en se connectant sur ameli.fr. avec de possible contrôle sécurité sociale dans l'après-coup.

- Information supplémentaire, le gouvernement a décidé de passer en **maladie professionnelle toute pathologie Covid-19 contractée au travail** (parution au JO à venir dans les prochains jours ou semaines).

- **Les projets de réorganisation horaire de l'Institut La Verrière (grève stoppée cause coronavirus) et de La Ménaudière sont suspendus.**

- Nos établissements sont classés en différents **niveaux d'alerte** sur une échelle de **1 à 4**. En fin de semaine, seuls **3 Épis** et **l'Institut La Verrière** avait atteint le **niveau 4** tandis que l'**Arbizon** est au **niveau 3**, les **EMS du Royans en niveau 2** et les **autres structures en niveau 1**.

- **Les EHPAD du 95** enregistrent quelques cas de COVID-19.

- La **problématique des masques** a été longuement évoquée avec des dons, des ventilations de matériel des Sections vers les établissements et toutes autres possibilités de se faire livrer ces précieux et indispensables outils pour protéger les soignants et patients. **La dotation reste à ce jour insuffisante par rapport aux besoins.**

- **Le taux d'absentéisme** sur notre secteur était vendredi de **8,8%**, comprenant aussi bien des arrêts maladie que des absences garde d'enfant - de 16 ans ou tout autre arrêt. Une approche plus affinée est attendue.

- En ce qui concerne les **congés payés**, le **report au 31 décembre 2020 sera possible**. Toutefois le report sera soumis à l'accord de la direction locale, en terme juridique « *par accord des parties entre l'employeur et le salarié* », pour ne pas dire « *à la tête du client* ». **Cette vision à géométrie variable ne manquera pas, par ces disparités, de créer autant d'iniquité que de mécontentement.** Le salarié pourra néanmoins décider de se faire payer les congés non pris s'il le souhaite.
- De plus, la souplesse actée concernant le Compte Epargne Temps **CET** ne révolutionne rien d'autre que le **report du 30 avril au 31 mai les 5 jours de la dernière semaine de congés** que chaque salarié peut affecter sur son CET, sans en augmenter le nombre.

- **Sur la prime décentralisée**, il semblerait que **l'employeur accepte la neutralisation des absences durant la période de crise,** elles ne donneront pas lieu à abattement.

- Lors de nos échanges, nous avons également abordés la **solidarité entre le Livre 2 et le Livre 3**. Un renfort managérial est à l'étude pour, dans un premier temps, soutenir les équipes de direction.

- Egalement, la **société TOTAL** aurait négocié avec le gouvernement un **don de 50 millions d'euros en carburant** pour les salariés prenant en charge les patients COVID-19, sur des établissements de ligne 1 ou 2. Les établissements de **La Verrière et de 3 Épis pourraient y prétendre, une demande a été faite en ce sens.**

La prochaine instance se réunira mardi prochain, en CSE.C avec à l'ordre du jour le chômage partiel.

Voici les dernières informations en notre possession, nous vous les livrons telles qu'elles se présentent, certaines sont factuelles, d'autres tristes, d'autres encore nous mettent en colère… ***Mais quoi qu'il en soit,***

Au moins, AIDONS-NOUS les uns les autres !

Si vous voulez nous (re)joindre ***Michel LAUGIER*** *- mlaugier@mgen.fr-* *et* ***Laëtitia GUICHARD*** *- lguichard@mgen.fr-*